

# INFORMATIONS UTILES DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE



A l'école Nicole HERRY de Ban-sur-Meurthe-Clefcy

# ORGANISATION DES JOURNEES



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h00-8h30	Accueil Péri-scolaire	Accueil Péri-scolaire	Accueil Péri-scolaire	Accueil Péri-scolaire	Accueil Péri-scolaire
8h30-11h30	Ecole	Ecole		Ecole	Ecole
11h30-13h30	Cantine	Cantine	Animation	Cantine	Cantine
			Cantine		
13h30-16h30	Ecole	Ecole	Animation	Ecole	Ecole
16h30-18h30	Accueil Péri-scolaire	Accueil Péri-scolaire	Accueil Péri-scolaire	Accueil Péri-scolaire	Accueil Péri-scolaire



# L'EQUIPE PERMANENTE



**Manuella LA MONICA**  
**Directrice périscolaire**  
**Tél : 06.79.43.60.92**



**Sandra DELFOSSE**  
**Animatrice**  
**Tél : 06.37.11.55.74**



**Annette MARCHAND**  
**Adjointe technique**  
**Tél : 06.76.55.75.24**



**Nora BOUDEN**  
**ATSEM**

# LA REGLEMENTATION

L'encadrement de toutes les activités proposées sera soumis au respect des réglementations en vigueur, notamment pour les qualifications requises et les taux d'encadrement.

L'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) est déclaré et soumis à la législation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

# LES INSCRIPTIONS

**Si votre enfant fréquente la garderie, merci d'indiquer l'heure de son arrivée du matin et/ou de départ du soir.**

## LES INSCRIPTIONS POUR L'ACCUEIL PENDANT LES JOURS D'ECOLE

Seront à faire sur le portail famille ( <https://periscolairebsmc.portail-defi.net/> ) **avant le jeudi 12h00** de la semaine précédente, dernier délai.

Les prestations proposées sont :

- Garderie du matin
- Garderie du midi
- Repas avec garderie du midi (prix du repas + 1h00 de garderie)
- Garderie du soir
- Bus scolaire

*Il vous est possible d'inscrire vos enfants en avance sur le portail famille.*

## LES INSCRIPTIONS POUR L'ACCUEIL DU MERCREDI

Seront à faire sur le portail famille ( <https://periscolairebsmc.portail-defi.net/> ) **avant le jeudi 12h00** de la semaine précédente, dernier délai.

Si votre enfant va à la cantine : il faut mentionner avec repas sur l'activité mercredi matin ou mercredi après-midi.

**Attention le repas se met automatiquement sur les deux activités. Si votre enfant vient la journée complète avec repas, il faut penser à décocher le repas soit sur l'activité mercredi matin ou bien l'activité mercredi après-midi.**

**Pour la bonne gestion des inscriptions, merci de respecter cette organisation.**

# TARIFS

## CANTINE

Repas

3,80 € prix unitaire

**+ une heure de garderie (tarification en fonction de votre coefficient familial)**

JOURS DE CANTINE	HORAIRES	REGLEMENT
LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI	De 11h30 à 13h30	<b>Par facturation mensuelle à régler sur le portail famille</b>
MERCREDI	De 12h00 à 13h30	<b>Par facturation mensuelle à régler sur le portail famille</b>

*Depuis septembre 2015, le temps du repas et son coût sont dissociés du temps de garderie, afin de répondre à la législation de la CAF qui intervient dans le financement des temps de garde.*

**Le repas est fourni par la cantine municipale de Fraize et est servi dans la salle des fêtes par l'équipe permanente.**

*Les menus sont affichés à l'entrée des cours d'école et sur le portail famille dans l'onglet actualité.*



## ACCUEIL LES JOURS DE CLASSE

Afin de suivre la législation de la CAF, nous avons mis en place une tarification selon les ressources familiales (qui dans tous les cas tient compte du nombre d'enfant).

COEFFICIENT FAMILIAL	TARIF
> ou = 800 €	0,60 € la demi-heure
Entre 640 € et 799 €	0,50 € la demi-heure
< 640 €	0,40 € la demi-heure

Ce coefficient familial, vous est donné par la CAF. Nous vous demandons de **nous fournir votre numéro d'allocataire CAF sur votre compte portail famille**. En son absence, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Une facture mensuelle sera disponible sur le portail famille, le règlement de celle-ci sera à réaliser dans l'onglet FINANCES -> PAIEMENT EN LIGNE.

### *Lundi, mardi, jeudi et vendredi*

Période	Horaires Garderie	Animatrices
<b>Matin</b>	De 07h00 à 08h30	Annette
<b>Midi</b>	De 11h30 à 12h15 et de 13h00 à 13h30	Manuella, Sandra et Nora
<b>Soir</b>	De 16h30 à 18h30	Manuella et Sandra



## ACCUEIL DU MERCREDI

Nous vous proposons 4 modalités d'inscription, donc des tarifs différents et toujours en fonction de vos revenus :

Coefficient	Demi-journée (matin ou après-midi)		Journée	
	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec Repas
Coefficient familial > ou = à 800 €	3,50 €	8,00 €	7,00 €	11,50 €
Coefficient familial < à 800 €	3,30 €	7,80 €	6.60 €	11,10 €

Le paiement de l'accueil du mercredi se fera **sous facturation mensuelle**, qui sera mentionnée avec les autres jours de la semaine.

Cette facture sera établie **en fonction de l'inscription** et non pas de la présence effective. Une flexibilité sera possible dans le cas où la modification de l'inscription soit communiquée suffisamment tôt et justifiée.

Horaires	Activité
De 07h00 à 09h00	Accueil périscolaire
De 09h00 à 12h00	Animation
De 12h00 à 13h30	Restauration
De 12h00 à 12h30 et 13h00 à 13h30	ou Garderie
De 13h30 à 16h30	Animation
De 16h30 à 18h30	Accueil périscolaire



## INFORMATIONS DIVERSES

Joint à ce livret :

Tuto : utilisation du  
portail famille

Règlement services  
communaux – accueil  
périscolaire

Plaquette animation  
périscolaire

Nous tenons à vous rappeler que dans le cas où il faudrait donner des médicaments à votre enfant, il conviendra de fournir une ordonnance médicale et une autorisation parentale. L'enfant ne sera pas autorisé à prendre seul ses médicaments.

Pour les enfants fréquentant régulièrement l'accueil périscolaire, nous vous remercions de fournir :

- 1 paire de chaussons.



Nous vous rappelons que les services d'accueil de garderie et de cantine proposés par la mairie sont une aide aux familles. Il convient de respecter les consignes des animateurs et d'avoir une attitude adaptée à la collectivité. Aussi, en cas de difficultés, nous nous gardons le droit de ne plus accepter certains enfants (des avertissements seront transmis auparavant pour alerter les familles).

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à vous adresser à la mairie ou à la directrice, Madame Manuella La Monica, qui peut vous recevoir les mardis et jeudis de 14h00 à 16h00 sur demande.

**Mairie de Ban-sur-Meurthe-Clefcy**  
1145 route Départementale 73  
88230 Ban-sur-Meurthe-Clefcy  
Téléphone : 03 29 50 30 18  
Portable du Périscolaire : 06 79 43 60 92  
Fax : 03 29 50 42 51  
Mail : [bansurmeurthe-clefcy@orange.fr](mailto:bansurmeurthe-clefcy@orange.fr)

**L'équipe municipale ainsi que le personnel pédagogique se joignent à moi  
pour souhaiter aux enfants  
une bonne rentrée ainsi qu'une bonne année scolaire 2023/2024.**

Le Maire, Sylvia Didierdefresse.